Majeli
Avocat



GUIDE PRATIQUE

Séparation : apaiser le conflit, protéger l'enfant

Médiation · Coaching coparental · Coordination parentale

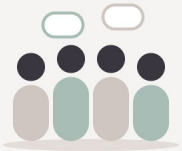
8 DISPOSITIFS

pour traverser la séparation, protéger votre enfant et réduire le conflit.

Proposé au cabinet = accompagnement réalisé chez Majeli Avocat

CONFLICTOMÈTRE
L'intensité du conflit oriente le choix

Conflit modéré – désaccords respectueux sur la résidence, la scolarité, les vacances ou le mode de vie, source de stress pour l'enfant.

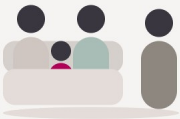


Ateliers de coparentalité

Rencontres avec d'autres parents séparés pour partager son expérience, s'entraider et reprendre confiance dans son rôle de parent.

Format : en groupe, animé par un professionnel (coach parental, médiateur, psychologue).

www.caf.fr · www.unaf.fr



Thérapie familiale

Un professionnel du soin accompagne la famille pour traiter les blessures, apaiser les souffrances, restaurer les liens et éviter l'enlisement.

Format : séances avec un psychologue ou un thérapeute, en famille ou en sous-groupes.

www.fenamef.asso.fr



Proposé au cabinet

Médiation

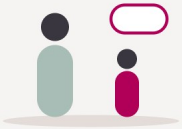
Un espace neutre et confidentiel pour renouer le dialogue, apaiser les échanges et construire ensemble des accords centrés sur l'enfant.

Pour qui : les parents en désaccord qui peuvent encore se parler.

Format : séances communes avec la médiatrice. La médiation peut être **conventionnelle** (à l'initiative des parents) ou **judiciaire** (sur décision du juge aux affaires familiales, qui désigne le médiateur ; la médiatrice du cabinet fait partie des médiateurs volontaires pouvant être désignés par le tribunal). Les accords peuvent être soumis au juge pour homologation.

service-public.fr (fiche F34355)

Conflit d'intensité moyenne – rapports de force, conflit de loyauté ; l'enfant peut montrer de l'anxiété ou des difficultés scolaires et comportementales.



Audition amiable de l'enfant

Un professionnel rencontre l'enfant seul pour recueillir sa parole et valoriser sa place dans les décisions parentales.

Format : séance individuelle entre l'enfant et le professionnel, puis restitution de ses propos aux parents.

www.auditeursdenfants.com



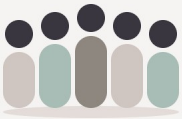
Proposé au cabinet

Coaching coparental

Un accompagnement pour comprendre les réactions de chacun, sortir des schémas de conflit et fixer des règles communes au service de l'enfant.

Pour qui : les parents dont la communication est tendue ou dont l'enfant est pris dans le conflit.

Format : séances individuelles et/ou conjointes avec la coach coparentale. Rythme indicatif : 2 à 4 séances par mois au début, puis 1 à 2.



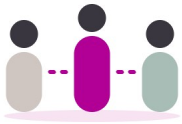
Consensus parental

Une démarche interdisciplinaire et rapide : responsabilisés par le juge, les parents recherchent un accord pour le bien-être de l'enfant.

Format : formulaire à remplir, puis audience de conciliation ; un ou des professionnels peuvent être désignés si besoin.

Présentation du Consensus parental : Conseil national des barreaux (CNB)

Conflit d'intensité élevée – communication rompue, dénigrement, procédures à répétition ; l'enfant est exposé à des souffrances durables.



Proposé au cabinet

Coordination parentale

Un accompagnement structuré, dans la durée, pour les familles enlisées dans un conflit persistant. La coordinatrice aide les parents à mettre en œuvre les décisions et les accords, désamorce les différends du quotidien et protège l'enfant du conflit.

Pour qui : les parents en conflit élevé et durable, qui ne parviennent pas à appliquer un jugement ou un accord.

Format : séances avec la coordinatrice sur plusieurs mois (généralement 12 à 24 mois), à l'initiative des parents ou dans un cadre judiciaire.

www.coordinateursparentaux.org



Médiation en assistance éducative

Dispositif utilisé en urgence, en cas de conflit toxique pour l'enfant, sur décision du juge des enfants.

Format : création d'un espace de dialogue encadré pour les parents.

www.fenamef.asso.fr

Votre avocate vous conseille

Au premier rendez-vous, nous faisons le point sur votre situation et identifions ensemble le dispositif le plus adapté.

Votre avocate vous oriente, coordonne les intervenants et vous accompagne vers les solutions adaptées. Elle vous informe sur vos droits, facilite les démarches amiables ou judiciaires et veille à l'intérêt supérieur de votre enfant tout au long du processus.

BON À SAVOIR

Médiatrice, coach ou coordinatrice, j'interviens en tiers impartial auprès des deux parents : dans ce cadre, je ne conseille ni ne représente l'un d'eux en particulier.

En résumé

Quel dispositif pour quelle situation ?

DISPOSITIF	CONFLIT	CADRE	AU CABINET
Ateliers de coparentalité	Modéré	Amiable	
Thérapie familiale	Modéré	Soin	
Médiation	Modéré à élevé	Conventionnelle ou judiciaire	•
Audition amiable de l'enfant	Moyen	Amiable	
Coaching coparental	Moyen	Amiable	•
Consensus parental	Moyen	Judiciaire	
Coordination parentale	Élevé	Amiable ou judiciaire	•
Médiation en assistance éducative	Élevé	Judiciaire (juge des enfants)	

Ces dispositifs peuvent se compléter. Pour ceux qui ne sont pas réalisés au cabinet, nous vous orientons vers les professionnels compétents.

Vous n'êtes pas seul·e.

Chaque séparation est unique. Nous vous aidons à choisir le bon accompagnement et à garder le cap sur l'essentiel : le bien-être de votre enfant.



VOTRE INTERLOCUTRICE

Océane Goursaud

Avocate en droit de la famille et droit des enfants · Médiatrice · Coach coparentale formée auprès de Lorraine Filion · Coordinatrice parentale

Co-présidente de l'Association française des coachs coparentaux (membre d'honneur : Lorraine Filion)

MAJELI AVOCAT

www.majeli-avocat.fr

02 85 52 50 60

oceane.goursaud@majeli.fr

Nantes – 40 rue de Gigant, 44100 Nantes

Ancenis – 11 rue du Baron Geoffroy, 44150 Ancenis-Saint-Géréon

Prendre rendez-vous

calendly.com/oceane-goursaud

Majeli Avocat